



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 10 février 2017

Lancement du nouveau site internet aides-entreprises.fr, la base de données de référence des aides publiques aux entreprises

Edité par l'Institut supérieur des métiers (ISM) avec le soutien de la Direction générale des entreprises (DGE), le nouveau site www.aides-entreprises.fr est désormais disponible. Il offre une information complète et actualisée sur plus de 2 000 aides financières aux entreprises, à l'échelle locale, nationale ou européenne et oriente le demandeur vers l'interlocuteur de référence sur chaque dispositif visé.

www.aides-entreprises.fr s'appuie sur la base de données de référence sur les aides financières aux entreprises sélectionnée par l'Etat dans le cadre du programme de simplification en faveur des entreprises. Construite selon une approche collaborative avec les organismes publics délivrant des aides financières aux entreprises, cette base de données permet de garantir un accès gratuit à une information fiable, actualisée et homogène sur tout le territoire à l'ensemble des acteurs publics et privés concernés :

- entreprises, notamment les PME et TPE,
- porteurs de projet de création d'entreprise et de reprise d'entreprise,
- acteurs souhaitant apporter une information ou de nouveaux services à destination des entreprises :
 - réseaux d'accompagnement de la création d'entreprise et de la reprise d'entreprise, chambres consulaires et organisations professionnelles,
 - développeurs économiques,
 - administration centrale et collectivités locales et territoriales,
 - services de l'Etat.

Ce site permettra à tous ses utilisateurs d'accéder à une information :

- crédible et validée par les financeurs grâce à des partenariats ;
- actualisée régulièrement ;
- claire, grâce à des fiches synthétiques normées ;
- géolocalisée, que ce soit pour les aides ou les contacts de proximité ;
- gratuite sur aides-entreprises.fr.

Afin de permettre à tous les acteurs de s'approprier la base et pour apporter des services toujours plus innovants aux entreprises, la base sera prochainement mise en open data.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58



Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la Direction générale des entreprises (DGE) élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

